

Chili : fin de la longue grève de Codelco qui a divisé le pays

09-08-2007

Après la fin de la grève de plus d'un mois de milliers de travailleurs employés en "sous-traitance" par la principale entreprise publique chilienne -la Corporation Nationale du Cuivre (Codelco)-pour des améliorations salariales, les effets d'une mobilisation qui a mis en alerte autant le palais de La Moneda que le coeur même du patronat chilien sont encore à voir.

Cela parce malgré le fait que le gouvernement de Michelle Bachelet -Eglise Catholique au milieu- a réussi à mettre fin à la grève et rétablir la production de sa principale source de devises, la gestion de la crise -qui a inclut des incendies de bus, des affrontements avec les carabiniers, des blessés, et la paralysation totale de la production avec des pertes de plus de 50 millions de dollars- a révélé une fois encore les deux âmes qui divisent le Cabinet : le néolibéralisme économique que soutient le ministre de l'Economie et la posture social-démocrate pro-travailleurs, avec le ministre du Travail à sa tête. A cela on doit ajouter la peur et l'inquiétude qui, toujours mêlées aux odeurs de dictature, ont émané des couloirs du patronat, à la crainte que les revendications des travailleurs publics se contagient dans leurs mines privées. La durée du conflit à Codelco a fait que les parlementaires de la majorité gouvernementale connus comme les "indociles" (pour ne pas suivre en permanence Bachelet) ont fustigé les titulaires de l'Economie et des Mines ainsi que le président de Codelco, les accusant d'avoir peu d'intérêt pour en finir avec les mobilisations. Pour comprendre le sujet il est nécessaire de préciser qu'au Chili depuis le début de l'année la loi dénommée de sous-traitance est en vigueur. L'idée : normaliser le travail de "sous-traitance" et avancer socialement, mais cela impliquait améliorer les conditions de travail de milliers de travailleurs des entreprises qui prêtent des services aux autres. Cependant, il a été clair dès le début que à un moment allaient apparaître les demandes en matière salariales longtemps retenues, bien que l'objet de la loi soit de régler les pratiques de sous-traitance qui concernent un pourcentage significatif des travailleurs au Chili et d'établir des normes de protection face aux évidentes situations d'abus. Cette réglementation, sans doute, se heurte à l'institutionnalité "néolibérale" de l'activité économique et patronale qui défend une pure économie de marché. Cela parce que la loi n'oblige pas à l'entreprise principale à incorporer les travailleurs des entreprises sous-traitantes, comme le voulaient ceux de Codelco en grève. Complicé à l'extrême : la liberté de sous-traitance ou l'externalisation des activités productives ou de services est telle que l'entreprise principale pourrait être "absolument externalisée", ce qui équivaldrait à la "disparition" de celle-ci et, de fait, aussi de la sous-traitance. Mais allez expliquer cela à un travailleur qui gagne moins de la moitié de son compagnon qui fait la même tâche, risque sa vie de la manière et arrive à la fin de sa journée aussi fatigué. L'abîme entre l'un et l'autre est seulement dû à un contrat. L'un solide, avec santé, logement et éducation pour les enfants, et l'autre maigre, qui implique ne pas avoir d'argent à la moitié du mois, dans la petite entreprise en sous-traitance. Bien que la loi de sous-traitance est arrivé pour améliorer la condition des travailleurs, elle est encore loin de cela... Il reste à assumer que les augmentations de coûts pour améliorer la condition des travailleurs devront se payer par une plus grande stabilité sociale et politique... Cette stabilité dont on parle et qui est exigée pour croître et se développer... avec équité. Pour l'instant la peur règne à La Moneda et à la Sofofa (patronat). Viennent de nouvelles négociations dans différents secteurs patronaux.

Christian Palma, Pagina/12, 05 août 2007. Traduction : <http://amerikenlutte.free.fr> Accord des travailleurs de la mine Codelco L'accord comprend des bénéfices en matière de santé et des assurances vie pour les ouvriers, des bourses d'études pour leurs enfants et l'incorporation d'un bon de productivité. De plus, l'entreprise s'est engagée à réaliser un nouveau calcul des heures supplémentaires et à ne pas licencier les travailleurs ayant participé à la grève, sauf ceux qui doivent se présenter devant la justice accusés de produire des actes de violence. Le compromis inclut aussi le paiement d'un bon de près de 865 dollars à chaque travailleur et des salaires correspondants à huit des 36 jours de grève. Agencia Pulsar, 31 juillet 2007. Traduction : <http://amerikenlutte.free.fr>